

## PROTOCOLE DE MADRID

### FORMULAIRE TYPE 4 (FT4) : DÉCLARATION D'OCTROI TOTAL DE LA PROTECTION

Règle 18ter.1) du règlement d'exécution

<b>I. Nom de l'Office :</b>
<b>II. Numéro de l'enregistrement international :</b>
<b>III. Nom du titulaire :</b>
<b>IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour <u>tous</u> les produits et services pour lesquels la protection a été demandée.</b>
<b>V. Informations relatives à l'obligation de déposer une déclaration d'utilisation effective d'une marque :</b>  i) Délai pour déposer une déclaration d'utilisation effective d'une marque :  ii) Calcul du délai ( <i>le délai court à partir de</i> ) :  iii) Autorité auprès de laquelle une telle déclaration doit être présentée :  iv) Nécessité de déposer la déclaration d'utilisation effective d'une marque dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire local :  v) Conditions supplémentaires, le cas échéant :
<b>VI. Date et signature de l'Office :</b>

[Fin du FT4]